



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020

Le conseil de la Municipalité de Racine siège en séance extraordinaire ce 20 avril 2020 à 19h06, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Absent : Conseiller district N° 5 Adrien Steudler

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-04-089

CONSIDÉRANT	le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;
CONSIDÉRANT	le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;
CONSIDÉRANT	l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;
CONSIDÉRANT	qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu unanimement :
QUE	le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES



La séance ordinaire est ouverte à 19h06 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉSOLUTIONS

- 3.1 Attribution de contrat de nivelage
- 3.2 Attribution de contrat de balayage des rues
- 3.3 Attribution de fourniture d'abat-poussière
- 3.4 Attribution de nettoyage de fossés, des accotements et de débroussaillage

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-090

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 Attribution de contrat de nivelage

2020-04-091

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir un contrat de gré à gré pour le nivelage des chemins;

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de nivelage soient attribués à Les Entreprises Jocelyn Ménard Enr. à un tarif horaire de cent quarante et un dollars et soixante-quinze cents (141,75 \$) taxes nettes pour la saison estivale 2020, soit du 30 avril au 30 novembre 2020. La machinerie utilisée aura une puissance minimale de 190 hp. et un niveau laser 2d accurate est disponible sur la machinerie lors de travaux de précision.

3.2 Attribution de contrat de balayage des rues

2020-04-092

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le balayage des rues.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de balayage de rues soient octroyés à Entreprises Breton Inc. à un taux horaire de cent



quarante et un dollars et soixante-quinze cents,
(141,75\$) taxes nettes.

3.3 Attribution de contrat de fourniture d'abat-poussière

2020-04-093

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine a demandé des soumissions concernant l'épandage et la fourniture d'abat poussière (chlorure de calcium 35 %);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions;

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de l'épandage et la fourniture d'abat-poussière au plus bas soumissionnaire, soit à Les Entreprises Bourget inc., au prix de 0,3180 \$/litre pour une quantité requise de 73 720 litres.

3.4 Attribution de contrat de nettoyage de fossés, des accotements et de débroussaillage.

2020-04-094

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire attribuer les travaux de voirie de gré à gré en ce qui concerne le nettoyage de fossés, des accotements et de débroussaillage.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de nettoyage des fossés et accotements soient attribués à Excavation Richard Bouthillette, à un tarif horaire de deux cent trente-trois dollars et dix cents (233,10 \$) taxes nettes, pour un budget prévu de cinquante-huit mille cent treize dollars (58 113 \$);

QU'AU besoin, Les Entreprises Yves Fontaine et fils Inc. fournissent un camion supplémentaire pour le transport de déblais de fossés, pour un budget prévu de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix dollars (29 190 \$);

QUE les travaux de débroussaillage soient attribués à Les Entreprises Philippe Berthelette, à un tarif horaire de quatre-vingt-quatorze dollars et cinquante cents (94,50 \$), pour un budget prévu de seize mille huit cent trois dollars (16 803 \$).

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune question

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-04-095

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Mario Côté, conseiller, propose la levée de la séance à 19 h 35.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale